

Compte rendu conseil municipal du vendredi 28 mai 2021

Présents : Catherine Balma, Brigitte Biernat, Marjolaine Girault, Alain Croissy, Claude Delemontez, Yannick Ghesquiere, Didier Mantz, Jean Michel Palliot,

Absent ayant donné une procuration : Marc Marsat (procuration à Didier Mantz)

Absents excusés : Hubert Debedde, Jean Christophe Monferran,

Huit conseillers présents, plus une procuration, **soit neuf votants**

Le maire Jean Michel Palliot ouvre le conseil à 18h 30

Le secrétaire de séance est Alain Croissy

1. Location Matériel mairie

Le maire indique que le photocopieur de l'école maternelle, vétuste, est à remplacer. Il propose de le remplacer par le photocopieur en parfait état de la mairie, qui sera échangé par un plus récent

Il rappelle que les appareils sont soumis à un contrat de location avec la société « Bureau et Gestion ». Le montant du nouveau contrat de la mairie sera de 164.70€.

L'ancien était de 180.73€. (Ce montant de location inclut également l'appareil de l'école)

Abstention 0, Contre 0, pour 9

Ce remplacement est validé par la majorité du conseil présent.

2. Conservation du Plan Local d'Urbanisme (PLU) à la commune

Le maire indique que l'intercommunalité propose de reprendre la compétence de cette activité. La municipalité ne souhaite pas ce transfert de compétence.

Le conseil dans sa majorité vote pour la conservation de la responsabilité du PLU à la commune
0 abstention, 0 non, oui 9

3. Remplacement des projecteurs de l'église

La SDE 03 propose d'installer des projecteurs à LED pour éclairer l'église.

Le devis de ce remplacement se monte à 6 830.00 €.

A noter que la SDE03 participe à ce financement pour un montant de 5 464.00€.

Il restera donc pour la commune une dépense de 1 366.00€

Le remplacement se fera cette année et la facturation sera effectuée sur le budget 2022.

Abstention 0, voix contre 0, voix pour 9.

Ce remplacement est validé par la majorité du conseil présent.

4. Personnel communal

a. Rachat CNRACL pour un agent

(Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales)

Un agent de la commune (Annick Cholin) a demandé en 2012 le rachat de sa période contractuelle de 1999 à 2011, date de sa titularisation (pour incorporer cette période à la caisse de retraite de la fonction publique).

Cette somme d'un montant de 19 820.86€, due par la commune, n'avait pas été réglée.

A noter que ce règlement est obligatoire parce que l'agent a bien engagé sa demande dans les délais légaux (dans l'année qui suivait sa titularisation)

Après une négociation, la CNRACL accepte une répartition du règlement de cette dette sur 2 années avec des paiements semestriels de 4 955.20 €. Les dates de ces échéances sont le 4 juillet 2021, le 4 janvier 2022, le 4 juillet 2022 et le 4 janvier 2023.

Abstention 0, Contre 0, pour 9

Ce règlement échelonné est validé par la majorité du conseil présent.

b. Recrutement nouvelle secrétaire de mairie

Après la publication de vacance de poste suite au départ de notre précédente secrétaire, une nouvelle secrétaire, Kathy Splingart, a été recrutée avec un contrat intérim en début mai. (Le contrat d'intérim permettait au maire d'attendre le prochain conseil pour valider ce recrutement, mais également d'en faire une période d'essai).

Elle donne entière satisfaction, et est très motivée. Nous lui proposons donc et un contrat en CDD d'une année, qui sera suivi d'un contrat de 3 années.

Abstention 0, Contre 0, pour 9

Ce recrutement est validé par la majorité du conseil présent.

c. Titularisation de Fanny Giopp

Cet agent travaillant à la poste, a été mise en stage en janvier 2020. Le stage dure une année et à l'issue, la titularisation est engagée sauf avis contraire du conseil. Les événements sanitaires ont retardé la présentation de cette validation. Le conseil souhaite donc que cette procédure de titularisation soit engagée avec effet rétroactif à partir de janvier 2021 (fin de la période de stage)

Abstention 0, Contre 0, pour 9

La titularisation avec effet rétroactif de Fanny Giopp est validée par la majorité du conseil présent.

5. Travaux du vestiaire pour le cantonnier

La réglementation impose un espace propre et isolé de l'espace de travail. Ce vestiaire doit être équipé d'un point d'eau chaude et d'un espace dévolu à ses vêtements dans un local sécurisé (fermé). Un des 2 sanitaires communal placé près de l'atelier a été choisi et sera dédié à ce vestiaire. Il restera des travaux d'aménagement pour créer ce point d'eau (plomberie avec un ballon d'eau chaude et une modification de l'électricité).

A noter que nous n'aurons pas de subvention pour ces travaux

Des devis ont été demandés à 4 entreprises,

Electricité

Patrice PIERREL, (St Désiré) montant du devis : 1 268.50€

Patrick JACQUET, (Huriel) montant du devis : 1 324.80€

Plomberie.

DUMA GIRY , (Montluçon) montant du devis : 757.26€

Ludovic BERNARD , (Chazemais), montant du devis : 759.47€

Entreprises retenues

Patrice PIERREL pour l'électricité 1 268.50€

Ludovic BERNARD , pour la plomberie: 759.47€

(A noter que pour la plomberie, malgré une petite différence de 2.21€ en plus, le conseil souhaite retenir l'entreprise la plus proche (Chazemais)

Abstention 0, Contre 0, pour 9

Ces choix sont validés par la majorité du conseil présent.

6. Elections Régionales et Départementales

Les élections se dérouleront les dimanche 20 et 27 juin à la salle polyvalente. Le conseil entérine la proposition de nommer Catherine BALMA - qui a suivi la formation pour ces élections - présidente des bureaux de vote et Alain CROISSY vice-président.

Catherine présente l'organisation qu'elle souhaite mettre en place.

Les deux scrutins seront bien distincts. Seul le président ou son vice-président, et la secrétaire, assurent cette fonction sur les deux bureaux. Les assesseurs seront au nombre de 2 par bureau, soit quatre personnes qui se relayeront, et il faudra une secrétaire pour les deux bureaux

Les scrutins débutent à 8 h00 et se clôturent à 18h00.

Neuf conseillers sont disponibles pour ces deux dates (président, vice-président, assesseurs et secrétaires.

Il sera nécessaire de demander des volontaires sur la commune pour compléter le nombre d'assesseurs et de secrétaires. Chaque conseiller se renseigne autour de lui pour demander des volontaires.

Un tableau de la permanence des assesseurs va être établi, et un point sera fait le matin de l'élection avant l'ouverture des scrutins. Catherine préparera une fiche d'explication sur le travail à destination des assesseurs et des secrétaires.

Les horaires de permanence seront de

- 8h00 à 10h00
- 10h00 à 12h00
- 12h00 à 14h00
- 14h00 à 16h00
- 16h00 à 18h00

A la clôture des scrutins, les scrutateurs réaliseront le dépouillement, et le résultat sera signé par les assesseurs, la secrétaire et le président, avant d'être inscrit sur le site informatique, puis porté à Huriel.

6. Travaux salle polyvalente

Les travaux de la salle polyvalente débuteront le lundi 28 juin.

Le maire précise les subventions qui sont validées

Pour le département : 13 412.80€, pour la région, 22 350.00€

Soit un montant total de 35 762.80€ à déduire de cette charge de travaux.

Pour rappel le montant total des travaux est de 52 033.43€.

7. Informations

a. Achat véhicule communale

Pour le moment pas de véhicule répondant aux critères n'a été trouvé par le maire.
Rappel des critères, véhicule utilitaire de moins de 120 000 km, et moins de 7 000.00€ pour le prix.

b. Pose d'une antenne par opérateur

Jean Michel rencontre le 3 juin, un opérateur téléphonique, pour envisager un emplacement d'une antenne qui serait installée sur la commune de Viplaix

c. Embellissement du bourg

Jean Michel Palliot se rapprochera de Brigitte BIERNAT pour racheter des fleurs

d. Désignation d'un référent « Ambrosie »

Il s'agit de nommer un référent au conseil qui enregistrera la présence de cette plante nuisible sur notre commune. Claude DELEMONTEZ se porte candidat.

La séance est levée à 20h30